

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 36-455-1934 prélèvement.

n° 36-455-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 octobre 1934

Numéro JO
n° 455 du 31/10/1934

Date du numéro
31 octobre 1934

TEXTE INTÉGRAL

un prélèvement ordinaire de 250.000 francs est effectué sur les fonds disponibles de la caisse de réserve pour faire face au paiement des travaux de l'entreprise du port de Djibouti.